



SNUipp HDF

Compte-rendu de la Commission Consultative Paritaire Mission laïque française

Vendredi 14 octobre 2011

1. Élections professionnelles MLF 2012

Important !

Les élections professionnelles pour la représentation en Commission consultative paritaire auront lieu cette année.

Cette CCP avait entre autres pour objet la préparation des modalités de ce scrutin.

Un document relatif à l'organisation de ces élections a été discuté, nos propositions ont été retenues par la MLF. La mouture définitive des modalités du vote paraîtra **début novembre**.

Sous réserve de modifications éventuelles, voici d'ores et déjà ce qui est à retenir :

- * 4 sièges seront à pourvoir
- * Le matériel de vote sera expédié aux établissements **le jeudi 15 décembre**
- * Consignes de vote, professions de foi et listes électorales seront obligatoirement affichées de façon visible pour les enseignants dans l'établissement.
- * Dépôt ou envoi postal des votes sous enveloppe aux établissements uniquement (pas de dépôt ou d'envoi direct à la MLF ni de procuration)
- * Clôture du scrutin : **mercredi 15 février 2012**
- * Dépouillement au siège de la MLF en présence des syndicats : **jeudi 15 mars**

**Dès réception du matériel de vote,
votez, faites voter pour la liste FSU (SNES, SNUipp)**

2. Point sur la Syrie

Tous les détachés de l'établissement d'Alep ont été réintégrés au 30 septembre. L'un d'entre eux a pu obtenir un nouveau poste au Nigéria.

Comme pour l'AEFE à Damas, l'établissement a rouvert ses postes avec pour seuls détachés le personnel d'encadrement. Tous les enseignants sont désormais en contrat local avec l'établissement.

Comme à Damas, les collègues détachés se sont ainsi retrouvés pris en otage, pour des raisons plus politiques que sécuritaires, n'ayant d'autre choix que de rentrer en France ou se mettre en disponibilité pour continuer d'exercer sur contrat de droit local dans

l'établissement, ce que le SNUipp n'a eu de cesse de dénoncer.

3. Bilan du recrutement 2011

Quelques chiffres

1524 candidatures ont été validées pour les opérations de recrutement pour la rentrée 2011. La MLF a procédé cette année à **130 recrutements** (128 en 2010) dont **68 PE** et **1 instituteur**. 13 mutations internes, 9 transformations de postes de recrutés locaux en postes de détachés et 108 recrutements extérieurs.

Pour l'année scolaire en cours, la MLF emploie 504 personnels détachés.

Il est rappelé que tous les candidats présélectionnés en écoles d'entreprises ou sur des postes à responsabilité ou titulaires du CAFIPEMF doivent être convoqués en entretien avec la société ou la Direction générale. Les organisations syndicales déplorent que tel n'a pas été le cas cette année, certains candidats ayant été « oubliés ». La MLF reconnaît qu'il s'agit d'une « anomalie ».

Créations d'écoles à Jubaïl en Arabie Saoudite (école TOTAL), à Bata en Guinée équatoriale (partenariat Bouygues) et reprise de l'école AEFÉ de Sana au Yémen (partenariat avec Total Gaz), partenariat avec le Cours Lamartine à Abidjan en Côte d'Ivoire, ouverture d'une section française dans des écoles publiques américaines Norfolk (Virginie, USA) en partenariat avec l'OTAN.

Fermeture : Ifrane au Maroc

Cas particulier de Port Gentil : les postes proposés sont financièrement peu attractifs. 6 départs cette année, retrait de l'entreprise Total Gabon. L'établissement est une EPC (école publique conventionnée) et non une école d'entreprise. Le SNUipp déplore le recrutement **hors vivier de la CCP** dans cet établissement (le président de l'APE envoie directement les CV à la MLF !).

Mouvement des personnels – Rentrée 2012

Mutations internes

Lors de la dernière CCP, la direction générale avait rappelé que les collègues qui souhaitent à l'avenir demander une mutation ou postuler sur d'autres réseaux perdront leur poste s'ils n'obtiennent pas satisfaction. Le SNUipp avait jugé peu réaliste une telle règle de fonctionnement : trop dissuasive pour les collègues, elle risque de mettre un frein au droit à la mutation et au renouvellement des équipes, voire de compliquer encore davantage la procédure de recrutement.

Nous avons été entendus sur ce point et cette proposition est abandonnée.

Refus de mutations internes : En 2011, les mutations ont été refusées aux collègues qui n'ont effectué qu'un an de contrat. Or les contrats ne sont que d'un an (sauf OSUI). Il conviendrait donc de respecter une certaine logique...

Afin d'aplanir les difficultés de recrutement, le SNUipp propose d'organiser le mouvement interne en **amont de la CCP de recrutement**. Ce mouvement ferait l'objet d'une CCP spécifique.

Avis des chefs d'établissements

Suite à la CCP de recrutement, les candidatures sont envoyées au chef d'établissement qui fait le choix définitif du candidat. Nous restons toujours opposés à ce procédé, y compris aux recrutements « hors vivier » ou mutations internes sans avis de la CCP.

Ce manque de transparence conduit souvent les candidats à préférer le réseau AEFÉ.

Postes de direction 1^{er} degré

Nous demandons l'abandon du terme de « coordonnateur du 1^{er} degré » en lieu et place de « directeur ». Ce terme ne correspond à rien dans le 1^{er} degré et décrédibilise la fonction de directeur ainsi que la place de l'école primaire dans le système éducatif français à l'étranger. Nous avons été entendus par la direction générale qui accepte de revenir au terme de « directeur ».

Profils de postes

Les profils sont parfois trop exigeants sur des postes difficiles ou peu attractifs (Direction + habilitation + CAFIPEMF + CAPA-SH + TUIC !!!). Il conviendrait de ne pas trop les « charger » afin de pourvoir plus facilement ces postes.

En revanche, certains profils doivent être davantage explicités car ils peuvent recouvrir des compétences très différentes (TUIC entre autres)

Habilitation: elle reste un critère objectif, même si elle ne signifie pas pour autant une bonne maîtrise de la langue.

Carte scolaire

Le SNUipp demande que les conseils d'établissements soient régulièrement sollicités pour avis sur les propositions de carte scolaire.

La carte des emplois doit être établie de façon plus transparente en amont de la CCP de recrutement. La direction générale nous assure qu'elle enverra un texte de cadrage sur ce point aux chefs d'établissements. Dont acte...

Documents préparatoires

Pour une meilleure lisibilité, nous souhaitons que les mentions « rapprochement de conjoint » et « mutation interne » figurent sur les documents préparatoires et qu'elles fassent l'objet d'une priorité au recrutement ou d'une bonification au barème. Le directeur adjoint répond que le logiciel est déjà en place pour le recrutement en cours et celui-ci ne prévoit pas ces mentions. Il invite les collègues à faire figurer ces éléments sur leur lettre de motivation.

Ne pas hésiter à nous renvoyer votre fiche de suivi de candidature.

Modalités de recrutement des chefs d'établissements

Ils sont recrutés, après entretien, directement par la direction générale pour une durée de 3 ans, avec prorogation éventuelle de 2 ans. Le directeur général indique que cette règle est suivie dans la quasi totalité des cas...

Dans les établissements conventionnés avec l'AEFE (qui gère alors le recrutement), un représentant de la MLF participe à l'entretien des candidats (directeurs et proviseurs).

Dossier de candidature

Saisie des vœux

Les candidats ne semblent pas suffisamment informés sur les liens statutaires entre la MLF et les établissements sur lesquels ils postulent. Seuls les établissements directement gérés par la MLF (écoles d'entreprises, établissements MLF et OSUI) sont concernés par le recrutement en commission paritaire.

Si le logiciel le permet dès cette année, les 5 premiers vœux seront à porter sur ces établissements et les 3 derniers sur des postes en détachement direct non étudiés en commission paritaire (établissements partenaires, adhérents ou affiliés).

Le directeur concède que les différents statuts des établissements restent flous pour le public. Il souhaite clarifier la situation pour ne plus avoir que deux types d'établissements : les EPR, établissements gérés par la MLF (écoles d'entreprises, établissements MLF et OSUI), et les établissements partenaires (adhérents, affiliés).

Vœux « tous postes »

Il est à préciser qu'un choix géographique formulé parmi les 5 premiers vœux n'est pas pris en compte...

Fiche financière de poste

Les syndicats demandent qu'une fiche financière soit systématiquement jointe à toute proposition de poste afin que chaque collègue puisse se déterminer en toute connaissance de cause. Actuellement, l'absence d'information amène les postulants à différer leur réponse ou à se tourner vers l'AEFE, plus transparente en la matière. La Mission laïque répond que les candidats sont informés par le siège ou par les établissements en pleine responsabilité (EPR) mais c'est loin d'être le cas partout.

Les syndicats rappellent à cette occasion que le point d'indice MLF des détachés était négocié en CCP, il n'y a pas si longtemps...

Durée des contrats

Le SNUipp réitère sa demande de porter tous les contrats à 3 ans. Le cabinet d'expertise juridique mandaté par la MLF pour uniformiser les différents types de contrats n'a toujours pas rendu de projet définitif.

Vie des établissements : questions diverses

Renouvellement de contrat

En cas de mesure de carte scolaire, la direction générale va demander aux proviseurs **de signifier PAR ECRIT aux collègues le non renouvellement éventuel de leur contrat avant le 31 décembre**. Ainsi, les collègues concernés auront la possibilité de participer au mouvement dans leur département ou au recrutement des résidents AEFE. Du reste, aucune réduction de supports de détachés n'est prévue.

Par ailleurs, le SNUipp rappelle qu'aucune « pression » ne doit être exercée par les chefs d'établissements sur le renouvellement de détachement.

Les considérations financières entre la MLF et l'AEFE (qui souhaite tarifier à l'acte les missions d'inspection dans les établissements non conventionnés) ne peuvent être opposées au droit des collègues détachés à être inspectés de manière régulière et selon la même périodicité que leurs collègues de l'AEFE. Une solution rapide doit être trouvée. La direction nous répond que la MLF est attachée au droit à inspection et que ce ne peut être une prestation payante ; l'Inspection Générale a été saisie du problème. En attendant, dans les établissements, les collègues patientent...

Représentation CCPL (commission recrutés locaux de l'OSUI)

Le directeur accepte la proposition du SNUipp et du SNES de remplacer les observateurs détachés de chaque établissement par des représentants des organisations syndicales. Nous avons proposé qu'il y ait 4 sièges et que la répartition reprenne le résultat des élections OSUI de mai 2009 : 1 FSU (SNES - SNUipp) 1 CGT et 2 SE-Unsa et, ce, dans l'attente d'une nouvelle élection OSUI avant la fin de l'année scolaire pour les trois prochaines années.

Réunion informelle des détachés au Maroc avec la DG

Le directeur souhaite qu'elle n'ait plus lieu afin de « donner tout leur sens aux deux commissions qui existent déjà : CCPL pour les recrutés locaux (annuelle), CCP à Paris pour les détachés (4 par an) ».

Vie syndicale

A défaut de décharges de service, nous avons demandé que nos représentants puissent bénéficier d'autorisations d'absences afin d'organiser des réunions d'informations syndicales dans les établissements. **Le directeur général concède qu'il convient d'avancer sur ce point et annonce qu'il nous rendra rapidement une réponse...**

A l'évidence, le réseau des établissements de la MLF souffre d'un déficit d'image en termes de respect des droits des personnels : activité syndicale peu ou pas du tout tolérée dans certains établissements, intimidations et pressions de toutes sortes, difficultés de dialoguer avec certains chefs d'établissements, absence de représentation des personnels en entretien avec la hiérarchie...

Seul un dialogue avec les représentants syndicaux peut permettre, entre autres, de désamorcer localement des situations conflictuelles. L'administration a tout à y gagner, tout comme les personnels.

Le SNUipp et le SNES demandent à la Mission laïque française de garantir davantage le fonctionnement démocratique des écoles de la MLF.

*Fait à Paris, le 17/10/2011,
Secteur Hors de France
Christophe Le Bolc'h, Vincent Gomet, Michel Deschodt,
Jean-Michel Chassagne, Nathalie Malapert,
Pierre-Yves Miragliese, Jean-Luc Clisson*